

Semaine Nationale de la Sécurité Routière - Encaissement et réaffectation de subventions

Mme TISSIER, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur : Comme chaque année, la Ville de Besançon renouvelle ses actions dans le cadre de la semaine nationale de la sécurité routière du 15 au 21 octobre 2005, ceci en partenariat avec les associations et les institutions locales.

Différentes animations seront proposées au public :

⇒ Spectacles, animations, expositions à destination des publics enfants, adolescents et adultes au Petit Kursaal et à la salle polyvalente de la Malcombe.

Le coût global de l'opération s'élève à 21 486 €.

L'Etat, par le biais de la Direction Départementale de l'Équipement et au titre du Plan Départemental d'Actions Sécurité Routière 2005, participe financièrement à ce projet à hauteur de 5 000 €.

Le Département du Doubs finance également cette action à hauteur de 5 000 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de ces différents partenaires ;
- inscrire les subventions attendues par décisions modificatives au budget de l'exercice dès réception des notifications attributives, en recettes :

. 5 000 € au chapitre 74.822.74718.90035.35000

. 5 000 € au chapitre 74.822.7473.90035.35000

et à les réaffecter en dépenses au chapitre 011.822.6238.90035.35000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 7 novembre 2005.